

Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

1 Intitulé du module **Systeme de santé et droit** 2015-2016

Code S.ER.SO.1113.F.15	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input type="checkbox"/> module principal <input checked="" type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * 5 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français
---------------------------------	---

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

Générique

Gén1 Connaître les bases légales et les priorités de la politique de la santé régissant le système Suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites

Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.

Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager-ère-s vulnérables et marginalisé-e-s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.

Buts

Connaître l'environnement social et institutionnel dans lequel vit la population susceptible de recevoir des prestations d'ergothérapie

Connaître la structure du système de santé suisse, ses acteurs, ses bases légales et ses principales prestations.

Connaître les notions de base des droits humains, du droit des personnes et des patients et de la protection de l'enfant et pouvoir appliquer ces notions à des situations simples.

Connaître les concepts clefs de l'économie sanitaire et managed care.

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

5 Contenu et formes d'enseignement *

Unité 1. Système de santé, 2 ECTS (P. Gobet)

Unité 2. Droit et assurances sociales, 3 ECTS (K. Haunreiter, E. Henny, C. Pauchard)

Modalités pédagogiques générales

Cours ex-cathedra, exercices.

Unité 1. Système de santé

1. L'organisation du système de santé: principes problèmes, bases légales, acteurs, partage des tâches, système sanitaire suisse en comparaison internationale.
2. L'organisation du système de santé : repères statistiques, financement et flux financiers, la structure tarifaire. Les grandes orientations de la politique sanitaire de la Confédération.
3. Les besoins en santé de la population. Intervention primaire, secondaire et tertiaire. Les soins hospitaliers et ambulatoires. Les soins aigus et chroniques. Les soins somatique et psychiques. Les soins réparatifs et préventifs. Les modèles de prise en charge : le modèle biomédical, l'approche salutogénétique.
4. La LAMal : les critères de remboursement, la notion de qualité, les réformes et leur sens, le managed care.
5. le regard économique sur la santé : économies orthodoxes et hétérodoxes, les principes de la concurrence parfaite, les particularités du marché de la santé, l'économie du care.
6. Protection sociale: aide sociale.

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

Cours ex-cathedra

Unité 2. Droit et assurances sociales

1. Droits humains : Les sources des droits humains et leurs liens avec le droit positif suisse. Sens et usages des droits fondamentaux dans le domaine de la santé.
2. Droit des personnes et des patients : Capacité de discernement et exercice des droits civils. Protection de l'adulte (représentation dans le domaine médical, curatelles, placement à des fins d'assistance) et protection de la vie privée (secret professionnel, accès au dossier, travail de réseau).
3. Protection de l'enfant : La représentation de l'enfant (détenteurs, liens de filiation, droits et obligations qui en découlent, conséquences dans les rapports avec les tiers amenés à s'occuper de ces enfants.). Les mesures de protection de l'enfant sur le plan civil et pénal (lesquelles, autorités compétentes, conséquences sur les rapports entre les parents et les enfants, conséquences dans les rapports avec des tiers amenés à s'occuper de ces enfants).
4. Droit des assurances sociales : le système suisse des trois piliers (rappel), les assurances sociales sous l'angle du risque (accident, maladie, invalidité) - quelle couverture, pour qui et à quelles conditions. Les assurances sociales sous l'angle de l'assuré : enfant, indépendant, salarié, sans activité.

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

Cours ex-cathedra, exercices

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier que l'étudiant-e comprenne les mécanismes économiques et juridiques du système sanitaire,

Forme

1. Un examen oral sur le système de santé d'une durée de 15 min en semaine 7. Les questions sont remises aux étudiant-e-s à la fin du module. Modalité de passage: par groupes de 3 étudiants répondant à deux questions tirées au sort parmi celles qui leur ont été remises.
2. Un examen écrit de droit de deux heures. Les questions sont remises aux étudiant-e-s à la fin du module

L'examen oral contribue pour 2/5 à la note du module, l'examen écrit contribue pour 3/5 à la note du module

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

L'examen écrit de droit et l'examen oral sur le système de santé sont refaits en semaine 27.

8 Remarques

En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1re session.
En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

9 Bibliographie

Bonvin J.-M., Gobet P., Rossini S. & Tabin J.-P. (2011). *Manuel de politique sociale*. Lausanne: EESP
Keller V. (2016). *Manuel critique de travail social*. Lausanne/Genève: Editions EESP/Editions ies.

10 Enseignant-e-s

Gobet Pierre
Haunreiter Katja
Henny Schoechli Elisabeth
Keller Véréna
Pauchard Colette

Responsable de module *

MEYER Sylvie

Descriptif validé le *
17.07.2015

Descriptif validé par *
MEYER Sylvie